

## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Séance du 30 novembre 2022

Date de la convocation : 24 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente novembre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Michel BARBIER, Michel FEILLU, Michel JAMBON, Jean-Marc NAVEAU, Caroline CHAMPETIER, Stéphane MOULIN, Séverine LEBRETON, Ellemedorine JENOUVRIER, Coralie BUCHET.

**Représentés** : Philippe HERVET pouvoir à Jean-Louis RAFFIN, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET, Noémie DEGRUGILLIER pouvoir à Géraldine JAMBON.

**Non représentée** : Patrick LE MENN.

**Secrétaire de séance** : Ellemedorine JENOUVRIER.

### 2022/69 TARIFS LOCATIONS SALLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'augmentation des coûts énergétiques pour les collectivités territoriales prévue sur les prochaines années.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité  
(19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)**

- ✓ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de locations des salles communales à partir du 1<sup>ER</sup> janvier 2023 comme suit :

SALLE DES FETES	2022		2023	
	Habitants ou associations domiciliés sur la commune	Habitants ou associations <b>non</b> domiciliés sur la commune	Habitants domiciliés sur la commune	Habitants ou associations <b>non</b> domiciliés sur la commune
<b>SALLE DES FETES</b>				
½ journée	186 €	226 €	<b>190 €</b>	<b>230 €</b>
1 journée	360 €	482 €	<b>365 €</b>	<b>485 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée consécutive	186 €	248 €	<b>190 €</b>	<b>250 €</b>
<b>SALLE DES FETES + CUISINE</b>				
1 journée	428 €	581 €	<b>435 €</b>	<b>590 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée consécutive	224 €	296 €	<b>230 €</b>	<b>305 €</b>
Réunions politiques	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>FORFAIT ASSOCIATIONS</b>				
Forfait sur année scolaire	<b>500 €</b>		<b>500 €</b>	
<b>1 seule gratuité de la salle des fêtes est accordée par an aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune pour l'organisation d'une manifestation ayant lieu un week-end.</b>				

SALLE DE REUNION POUR 20/30 PERSONNES	2022		2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <u>non</u> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h	32 €	42 €	<b>35 €</b>	<b>45 €</b>
1 journée de 9h à 17h	62 €	82 €	<b>65 €</b>	<b>85 €</b>
<b>FORFAIT ASSOCIATIONS</b>				
Forfait sur année scolaire			<b>250 €</b>	

CENTRE SOCIAL	2022		2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <u>non</u> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h			<b>35 €</b>	<b>45 €</b>
1 journée de 9h à 17h			<b>65 €</b>	<b>85 €</b>
<b>FORFAIT ASSOCIATIONS</b>				
Forfait sur année scolaire			<b>250 €</b>	

Forfait clé perdue	2022		2023	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <u>non</u> domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises <u>non</u> domiciliés sur la commune
	50 €	50 €	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>

Fait et délibéré le 30 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais